



DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RÉSOLUTION GÉNÉRALE 2020

Les DDEEN des Bouches du Rhône réunis en assemblée générale ordinaire ce 25 janvier 2020 réaffirment leur totale adhésion aux valeurs de la République et au principe de Laïcité inscrits dans la constitution, valeurs au regard desquelles s'inscrit notre École Publique, Laïque, gratuite et solidaire.

L'École Publique a l'obligation d'accueillir tous les jeunes, au-delà de l'origine des familles, des inégalités sociales et des convictions particulières des uns et des autres. Elle doit répondre à l'exigence de laïcité, à l'accès à une culture commune partagée afin que ces jeunes deviennent des citoyens libres et responsables.

Les DDEEN revendiquent le maintien d'une réflexion sur les rythmes de vie et l'aménagement des temps scolaires, dans l'intérêt des enfants..

Les DDEEN regrettent le manque de cohérence dans l'enchaînement des réformes proposées par le Ministère, sans véritable évaluation de leurs effets.

Le droit à une éducation de qualité est inscrit dans la Constitution. Cette éducation doit offrir à chaque enfant la possibilité de s'émanciper, d'acquérir des savoirs et de s'insérer dans la société d'où qu'il vienne et quel que soit le statut de sa famille.

Les DDEEN rappellent la spécificité de l'École Maternelle française qui respecte les rythmes d'apprentissage de chaque enfant. Les DDEEN réaffirment leur attachement à un enseignement de qualité dispensé par des professeurs des écoles.

Les DDEEN militent pour une véritable médecine scolaire. Ils demandent l'amélioration et l'individualisation de l'accompagnement des enfants en situation de handicap pour une réelle « école inclusive » et des solutions pérennes pour les enfants qui ne peuvent être accueillis à l'école. Ils demandent le rétablissement de cellules spécialisées dans l'adaptation scolaire et animées par des personnels spécifiques.

Les DDEEN s'opposent à l'émiettement territorial et à l'individualisation du rapport à l'école, mesures qui, au nom de l'autonomie des établissements, menacent l'égalité devant le droit en éducation et l'unicité de notre système éducatif.

Les DDEEN exigent les moyens nécessaires pour combattre les inégalités et les exclusions dans les territoires ruraux et les zones difficiles, en développant les SEGPA et les ULIS de proximité et en préservant la mixité sociale.

Les DDEEN demandent une vigilance accrue concernant la création d'écoles hors contrat et l'enseignement à domicile. Le contrôle prévu par la loi doit être effectif pour lutter contre les dérives. Peut-on laisser penser qu'au nom de la liberté, une réforme du gouvernement puisse justifier une libéralisation et une marchandisation à tout va du service public de l'enseignement, de l'éducation et de la culture.

Les DDEEN rappellent leur indéfectible attachement à la liberté de conscience et à l'égalité en droit de tous les citoyens au regard de toutes les convictions religieuses, philosophiques ou autres.

Les DDEEN, fidèles au Serment de Vincennes, demandent l'abrogation des lois scolaires anti-laïques, de la loi Debré à la loi Carle, afin de ne pas financer la concurrence de l'École Publique et d'éviter les enfermements communautaristes.

Les DDEN s'élèvent contre le financement par les communes des classes maternelles privées, suite à l'obligation de scolarité à 3 ans.
Les menaces sur la loi de 1905 perdurent ; les DDEN maintiennent leur vigilance et s'opposeront à toute atteinte à cette loi de paix et de cohésion sociale.

Chaque DDEN restera vigilant et s'engagera aux côtés de tous nos partenaires pour que notre École Publique, Laïque, formatrice et solidaire participe à la réduction des inégalités, dans la plus grande équité et pour la meilleure prise en charge possible de nos jeunes.

Résolution adoptée à l'unanimité des DDEN présents et représentés.

**Le Président par Intérim,
Christian Charron**

**La Secrétaire,
Evelyne Charron**